

Résultats de l'audit des états financiers de la Province du Nouveau-Brunswick



Table des Matières

Faits saillants du chapitre 4	45
Audit des états financiers de la Province	46
Opinion sans réserve du vérificateur général	46
Autonomie financière d'Énergie NB	46
La capacité d'Énergie NB de s'autofinancer demeure préoccupante	46
Fort taux d'endettement	46
Absence de rentabilité	47
Difficultés d'exploitation	47
Investissements futurs en immobilisations	47
Le plan stratégique d'Énergie NB fait état de nombreux défis	48
Analyse comptable annuelle d'Énergie NB	49
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	50
La nouvelle norme comptable a eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Province	50
Systèmes informatiques du Gouvernement	51
Système Oracle Fusion	51
Contrôle interne et processus comptables	51
Autres systèmes informatiques	52
Systèmes informatiques qui présentent des risques connus	52



Volume III, 2023

Faits saillants du chapitre 4

La capacité d'Énergie NB de s'autofinancer demeure préoccupante

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : la nouvelle norme comptable a eu une incidence importante sur les états financiers de la Province

Le vérificateur général a exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Audit des états financiers de la Province

Opinion sans réserve du vérificateur général

4.1 Le 21 septembre 2023, le vérificateur général a exprimé une opinion sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la Province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette opinion indique que les états financiers consolidés de la Province sont présentés fidèlement, en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

4.2 Nos travaux d'audit comprenaient une analyse :

- des principaux programmes et activités des ministères et des organismes de la Couronne
- des principaux postes de recettes
- des divers postes de dépenses
- des contrôles internes des systèmes informatiques d'importance

4.3 Dans le présent chapitre, nous présentons les constatations importantes découlant de nos travaux, y compris les recommandations d'amélioration. Nous n'avons relevé aucune fraude significative ni perte d'actifs au cours de notre audit.

Autonomie financière d'Énergie NB

La capacité d'Énergie NB de s'autofinancer demeure préoccupante

4.4 Nous notons les préoccupations suivantes concernant la capacité d'Énergie NB de s'autofinancer.

Fort taux d'endettement

4.5 Nous nous interrogeons sur la capacité d'Énergie NB à s'acquitter de sa dette sans devoir imposer de hausses de tarifs importantes, sans obtenir de fonds de la Province ou sans devoir réduire considérablement ses dépenses.

4.6 Énergie NB :

- a une dette de plus de 5 milliards de dollars
- ne respecte toujours pas le ratio d'endettement de 80/20 exigé par la *Loi sur l'électricité*
- affiche un ratio d'endettement de 94/6, ce qui constitue une dégradation par rapport au ratio de 87/13 qu'elle affichait l'exercice précédent

Absence de rentabilité

4.7 L'absence persistante de rentabilité pour Énergie NB impactera sa capacité à soutenir ses activités futures. Énergie NB :

- affichait une perte nette de 43 millions de dollars à la fin de l'exercice 2023
- a enregistré une perte nette pour six des sept derniers exercices (après la déduction du revenu de placement non réalisé)

Difficultés d'exploitation

4.8 Énergie NB a demandé la plus forte hausse de tarifs en 15 ans, soit 8,9 %. La Commission de l'énergie et des services publics n'a approuvé qu'une augmentation tarifaire de 4,8 %.

Investissements futurs en immobilisations

4.9 Énergie NB devra engager d'importantes dépenses en immobilisations, notamment pour :

- la remise en état du barrage de Mactaquac (un coût estimé à plus de 3 milliards de dollars)
- la centrale de Belledune (pour cesser de brûler du charbon d'ici 2030)

Le plan stratégique d'Énergie NB fait état de nombreux défis

4.10 Le plan stratégique d'Énergie NB :

- fait état de défis et de préoccupations semblables à ceux susmentionnés
- souligne les défis à relever à court et à long terme

4.11 Les extraits suivants sont tirés du plan stratégique d'Énergie NB :



Source: Plan stratégique d'Énergie NB 'DYNAMISER NOTRE AVENIR' – Plan stratégique 2023-2025'

Analyse comptable annuelle d'Énergie NB

- 4.12 Chaque année, nous demandons au Bureau du contrôleur (BdC) de préparer une analyse comptable pour savoir si Énergie NB est en mesure d'autofinancer ses activités. Même si nous avons accepté l'analyse du Bureau du contrôleur selon laquelle Énergie NB était en mesure de s'autofinancer au 31 mars 2023, nous lui avons recommandé d'étendre son analyse à l'examen des constats qui nous préoccupent.
- 4.13 Le Bureau du contrôleur a réagi en indiquant qu'il continuera de revoir tous les ans son analyse comptable d'Énergie NB.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La nouvelle norme comptable a eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Province

- 4.14 Cette année, la Province a été tenue d'adopter le chapitre SP 3280 des Normes comptables pour le secteur public, intitulé Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme établit la façon de comptabiliser et de communiquer les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS). Ces obligations sont d'ordre légal et sont liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. L'assainissement de l'amiante en est un exemple courant.
- 4.15 L'estimation des passifs au titre des OMHS est un processus complexe comportant une grande incertitude et, par conséquent, requiert beaucoup de jugement professionnel. La Province a donc retenu les services d'un expert pour l'aider à préparer ces estimations. Au 31 mars 2023, le passif total au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles s'élevait à 384 millions de dollars.
- 4.16 Dans le cadre de nos travaux, nous avons fait appel aux services de l'un de nos experts pour qu'il évalue le caractère raisonnable des principales hypothèses et décisions prises pour calculer le passif au titre des OMHS. Bien que nous ayons accepté ces hypothèses et décisions, nous avons constaté que certaines parties des processus de préparation des estimations du passif au titre des OMHS pouvaient être améliorées.
- 4.17 Nous avons adressé des recommandations au Bureau du contrôleur pour qu'il actualise et mette au point son estimation du passif au titre des Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans les plus brefs délais.
- 4.18 Le Bureau du contrôleur a réagi en disant qu'il continuera d'examiner et de mettre au point ces estimations chaque année, s'il y a lieu.

Systemes informatiques du Gouvernement

Systeme Oracle Fusion

4.19 La portée du projet de planification des ressources d'entreprise Oracle Fusion est vaste et sa mise en œuvre intégrale nécessitera plusieurs années. L'exercice 2023 a marqué la deuxième année d'utilisation du système Fusion par la Province. Le système comporte plusieurs fonctionnalités, notamment :

- la paie et la gestion des ressources humaines
- l'approvisionnement (achats)
- les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de la trésorerie, etc.)

4.20 Le système Fusion sera utilisé par :

- la partie I (ministères)
- la partie II (districts scolaires)
- les collèges communautaires

Contrôle interne et processus comptables

4.21 Pour atténuer les risques qu'entraîne la mise en place d'un nouveau système informatique complexe, nous avons soumis le système Fusion à des contrôles par sondage détaillés. Ces contrôles permettent de vérifier si les montants comptabilisés et traités par le système Fusion sont substantiellement complets et exacts.

4.22 Bien que nous n'ayons relevé aucun problème important, les aspects suivants du processus de contrôle interne pourraient être améliorés :

- l'accès utilisateur
- la séparation des tâches
- la capacité de contournement

4.23 Nous avons également constaté que l'on pourrait apporter des améliorations pour garantir l'obtention d'un soutien adéquat avec l'enregistrement des opérations dans le grand livre général.

Autres systèmes informatiques

4.24 Nous avons effectué des travaux sur les systèmes informatiques suivants du gouvernement en plus du système Fusion :

- Systèmes financiers Oracle (SASE) — Finances et Conseil du Trésor
- Système de paie des enseignants — Éducation et Développement de la petite enfance
- Système de paie de la fonction publique (SIRH) — Service Nouveau-Brunswick
- Infrastructure informatique — Service Nouveau-Brunswick, Finances et Conseil du Trésor
- Impôts fonciers — Finances et Conseil du Trésor
- Système d'évaluation foncière — Service Nouveau-Brunswick

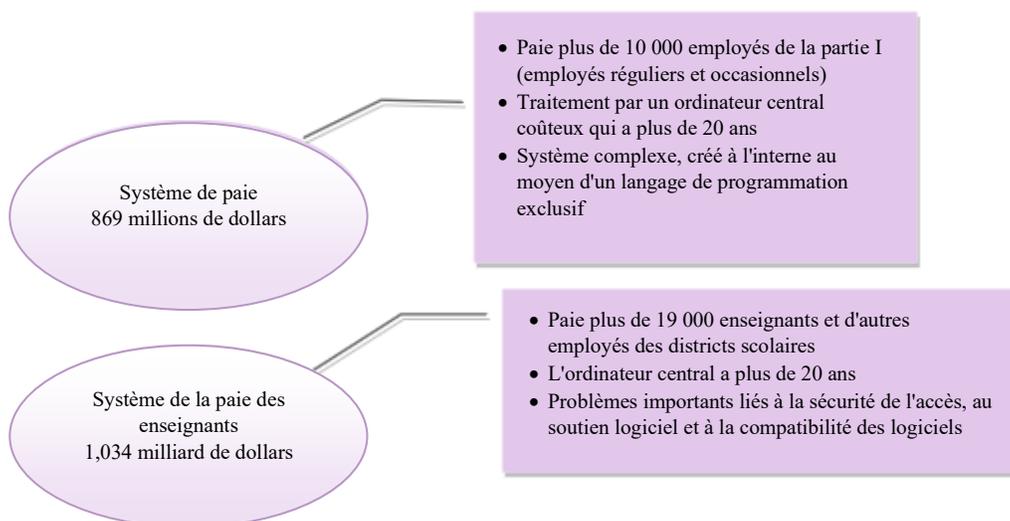
4.25 Nous avons noté des recommandations pour tous les systèmes informatiques, à l'exception des SASE. Les besoins d'amélioration qui ressortent le plus souvent ont trait :

- à la séparation des tâches
- à l'accès utilisateur approprié
- aux processus de rapprochement dans les systèmes de paie

Systèmes informatiques qui présentent des risques connus

4.26 La Province continue d'utiliser des systèmes informatiques qui présentent des risques connus. La pièce 4.1 montre les principaux systèmes encore en place au 31 mars 2023.

Pièce 4.1 - Principaux systèmes qui présentent des risques connus au 31 mars 2023



Source : Pièce préparée par le VGNB, selon les renseignements fournis par SNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (non audités)